



## **La formation SPP suite à la réforme de filière : La grande question !**

Hier, notre organisation syndicale tout comme la CGT et la CFDT, conviée par la DGSCGC pour une réunion de travail portant sur les référentiels formations SPP non officier ainsi que la FNSPF, clé de voûte de la DASC (UNSA, SNSPP, FO, CGC), ont débattu de la grande question !

**Jacky CARIOU et Pierre RUIZ DUPONT représentaient la FA/SPP-PATS.**

En préambule, notre fédération a tenu à réitérer son étonnement et son opposition à la présence de la FNSPF, non représentative de notre profession, rejointe par la CFDT et la CGT, ensemble nous avons aussi noté l'absence de SUD.

Après que la représentante DGSCGC ait précisé l'objectif de mettre en place le référentiel en début d'année 2013, à la place laissée par les GNR afférents...

Après que Jean Philippe VENNIN ait précisé qu'une seule réunion était prévue, celle-ci précisément, et que les référentiels pour les autres catégories seraient abordés sous le contrôle de l'ENSOSP...

Après que notre intersyndicale CGT-CFDT-FA/SPP-PATS ait rappelé la réunion du 17 octobre à l'ADF où nos employeurs-payeurs souhaitent placer l'ENSOSP sous tutelle du CNFPT...

**L'intersyndicale a souhaité savoir si les autres documents seraient discutés avec toutes les organisations syndicales représentatives.**

***Pas de réponse.***

En outre et pour en terminer avec les questions générales, nous avons demandé « comment seraient reprises les dispositions de l'arrêté du 11 août 2010 » afin de transposer ces mesures facilitant l'accès aux grades supérieurs des SPP ayant eu, au cours de leur carrière, une maladie ou un accident et conformément aux prérequis exigés pour les futures formations.

**Depuis la parution précipitée des décrets filière SPP, et les trop nombreuses incohérences que nous avons pointé depuis la difficile mise en œuvre de cette réforme faisant des laissés pour compte, la grande question brûle toutes les lèvres.** Et ce n'est pas l'UNSA pourtant signataire du protocole d'accord illégal qui aura relevé le niveau. Aucune remarque, si ce n'est pour affirmer qu'ils n'étaient pas en accord avec...la DASC, vous comprenez !? Ils ne sont pas d'accord entre eux... incohérent !

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

BP93  
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

**La grande question a été posée à savoir : Comment définir la place du chef d'agrès 1 équipe et à la commande de quel engin ?** Voilà la DASC prise au piège des conditions de cette réforme induisant un allongement de carrière, une baisse programmée de la masse salariale, une réduction des quotas opérationnels... Souhaiteraient-ils que notre intersyndicale les rejoigne dans cette nasse ? Faut-il leur rappeler que nous avons combattu cette régression programmée de notre profession, faut-il leur rappeler qu'actuellement notre recours contre le protocole d'accord dont ils sont les cosignataires est posé ?

**Après nous avoir écarté des négociations cet été, et conclu un accord dans le bleu de la fédération, les voilà donc à souhaiter que nous remettions de l'ordre dans cette refonte de la filière. Le seul problème c'est que nous n'avons plus les outils, les décrets sont parus !!!** Pour autant quand il s'agit **d'exprimer les fondamentaux** de notre métier, nous ne nous résignons pas aux contradictions portées par les fossoyeurs de notre profession, et nous nous inscrivons pleinement dans le débat (amendements FA/SPP-PATS sur les référentiels).

La problématique est simple. La DASC porte cette lourde responsabilité d'avoir dissocié les fonctions des sergents et des adjudants sans pour autant répondre au transfert des chefs d'agrès INC2 vers le B1, les lieutenants BAC+3 vers la A...

Ainsi on se retrouve avec des SPP arrivés au grade de sergent, simples voyageurs des VSAV et des VTU pour répondre à la lettre à cette réforme !

Concernant les emplois CTA-CODIS un référentiel spécifique fera l'objet de prochaines discussions.

La FA/SPP-PATS a tenu à exprimer, sur l'ensemble des textes proposés à la médiation, les remarques complémentaires suivantes :

Équipier :

- Attention aux modules en FOAD (Formation à distance)
- Unité 2.2 sauvetage de sauveteur à additionner
- Unité 2.3 notion d'hydraulique
- Unité 3.1 diminution du volume horaire, juste une information à compléter avec le 4.1 suivant...
- Unité 4.1 Historique/rôle syndicat

Chef d'équipe :

- Préservation des savoirs "traces et indices"
- Sauvetage de sauveteur
- Métier 85% sap donc du BAL/BAT pratique au CE

Chef d'agrès une équipe : La grande question !  
à définir !

Chef d'agrès tout engin :

- Préservation des savoirs "traces et indices"
- Préservation des savoirs "potentiel physique et psychologique"
- Augmentation du volume de pratique CA INC2

Sous-Officier de garde :

- Préservation des savoirs "potentiel physique et psychologique"

**La réforme après 5 mois de mise en œuvre est déjà remise en cause et la contestation que nous menons prend de l'ampleur dans nos SDIS.**

Selon le représentant FO et pour la DASC, **aucune mission incendie ne doit être confiée au chef d'agrès une équipe.** Affirmation aussitôt contredite immédiatement après par les autres têtes chercheuses de la « dynamite » qui selon eux, **pourrait conduire le chef d'agrès une équipe à tenir la fonction de chef d'agrès échelle notamment, sans formation incendie !** Ils ne sont pas d'accord entre eux et tentent de réduire la fracture causée par cette réforme par l'intermédiaire d'artifices au niveau de la formation.

On se demande encore où est la ligne guide de leur réforme ! Et comment faire abstraction de la baisse du nombre de sous-officiers induite par la réduction du quota opérationnel à 25% de l'effectif de référence (soit ¼ de l'effectif de référence) inhérente à l'abandon du 1/12<sup>e</sup> d'adjudants. Mais ils ne sont plus à une contradiction...

**La FA/SPP-PATS n'est aucunement résignée, propose des modifications, sera porteuse en intersyndicale avec la CGT, CFDT, et SUD de propositions concrètes visant à limiter ce désastre lors de la clause de revoyure sous l'égide de Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur.**

A suivre...

*Les Autonomes*